

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### **Avis de recrutement par voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE) pouvant déboucher sur une titularisation en catégorie C**

NOR : EAEA2036174V

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères recrute, au titre de 2021, par la voie du PACTE :

- 2 adjoints administratifs de chancellerie (secrétariat, archives, fonctions administratives diverses).

Ces agents pourront être affectés à Paris ou à Nantes.

Date limite de dépôt des dossiers	Examen des dossiers	Audition des candidats	Prise de fonctions indicative
5 mai 2021	mai 2021	juin 2021	1 <sup>er</sup> septembre 2021

#### *Conditions d'inscription*

Ce recrutement est ouvert aux catégories de candidats suivantes :

- les jeunes gens âgés de 16 à 28 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de qualification est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, V *bis* et V). Un jeune n'ayant pas atteint son vingt-neuvième anniversaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (soit né après le 1<sup>er</sup> septembre 1992) peut conclure un PACTE.
- les personnes âgées de 45 ans et plus en situation de chômage de longue durée et bénéficiaires des minimas sociaux : du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés et, pour les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat membre partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard au moment de la titularisation.

#### *Composition du dossier*

- la fiche de candidature « dispositif PACTE » disponible à l'agence locale Pôle emploi ou sur le site de la fonction publique ([www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)) précisant notamment le parcours antérieur de formation et, le cas échéant, l'expérience. Cette fiche, qui doit préciser la référence de l'offre, doit être datée et signée ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

Les candidats doivent retirer leur dossier de candidature et l'envoyer ou le déposer, complété et signé, auprès de l'agence « Pôle emploi » de leur domicile. Seuls les candidats sélectionnés par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

#### *Organisation de la sélection*

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de sélection. Au terme de cet examen, la commission de sélection établit la liste des candidats présélectionnés, seuls admis à poursuivre la procédure sous la forme d'un entretien individuel d'environ trente minutes avec la commission de recrutement.

Lors de cet entretien, les candidats sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles, ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation aux emplois à pourvoir. La commission de recrutement peut également poser des questions portant sur les valeurs du service public ou sur des notions simples d'instruction civique.

*Type de recrutement après sélection*

A l'issue de la procédure de sélection, la commission de recrutement établit la liste des candidats retenus ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire. Les candidats recrutés bénéficient d'un contrat de droit public offrant, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé.

Au terme de ce contrat, après obtention de la qualification certifiée, du titre ou du diplôme de niveau V ou de niveau IV pour ceux possédant déjà une qualification de niveau V et sous réserve de la vérification de son aptitude par une commission de titularisation, l'agent est titularisé dans le corps des adjoints administratifs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères après avis de la commission administrative paritaire du corps d'accueil.

Tous les renseignements, offres de recrutement et fiche de candidature sont disponibles à l'agence Pôle emploi de votre ville ou sur le site internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

Des renseignements complémentaires peuvent, le cas échéant, être obtenus auprès du pôle égalité des chances de la direction des ressources humaines du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15 ([pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr](mailto:pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr)).